

MOT DE L'APFF



Maurice Mongrain
Avocat
Président-directeur général
APFF



Chantal Jacquier
Avocate
Présidente du comité de la
Revue de planification fiscale et financière

En ces temps difficiles de strictes restrictions sur les déplacements, de distanciation sociale et de confinement, les nouvelles technologies issues du numérique et de l'intelligence artificielle nous aident à fonctionner.

Mais elles sont à la base d'enjeux fiscaux importants, sur lesquels porte le présent numéro spécial de la *Revue de planification fiscale et financière*.

Les textes de ce numéro découlent du septième Colloque international organisé à Montréal le 30 octobre 2019 par l'Association de planification fiscale et financière (APFF) et par l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), avec le soutien de HEC Montréal (*professorship* de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon). Le colloque avait pour thème **la fiscalité, l'économie numérique et l'intelligence artificielle en France et au Canada.**

Merci à Suzanne Landry, professeure titulaire à HEC Montréal, qui a chaleureusement accueilli les intervenants français et québécois dans le très bel amphithéâtre du rez-de-jardin de cet établissement universitaire. Merci aussi à nos fidèles amis Michel Bouvier et Marie-Christine Esclassan, respectivement président et secrétaire générale de FONDAFIP, qui ont concocté avec l'APFF et ses bénévoles le contenu inspirant du colloque.

La première partie du colloque portait sur l'économie numérique. L'imposition problématique des géants du Web y avait la primeur. Jean-Pierre Vidal en a traité pour le Canada et M^e Laure-Alice Bouvier pour l'Union européenne et la France. Pierre-Olivier Pollet a parlé du contrôle fiscal des plateformes numériques par la France et Jean-Raphaël Pellas, par la voix de Marie-Christine Esclassan, de l'économie numérique dans le contexte du Code général des impôts français. M^e Luc Moisan, de Revenu Québec, a exposé les initiatives du Québec en matière de taxes appliquées aux ventes en ligne. M^e Louis-Frédéric Côté (du cabinet d'avocats Spiegel Sohmer) et M^e Paul Ryan (du cabinet d'avocats Ravinsky Ryan Lemoine) ont souligné les difficultés de perception et de recouvrement de ces taxes à l'extérieur du Québec. Luc Godbout, titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, a évoqué les incidences économiques et les défis fiscaux du commerce en ligne au Québec.

La seconde partie du colloque portait sur l'intelligence artificielle. Le sujet a été démythifié avec brio par Caroline Pernelle, de l'École des dirigeants de HEC Montréal, et par François Bellavance, du département des sciences de la décision de HEC Montréal. Puis, Simon Dermarkar, du département de sciences comptables de ce même établissement universitaire, M^e Nicolas X. Cloutier assisté de M^e Samuel Julien (du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault), et France Marengère, de l'Agence du revenu du Canada, ont expliqué comment les nouvelles technologies peuvent être utilisées respectivement dans le domaine des sciences comptables, en droit fiscal et par l'administration fiscale. Enfin, il a été question des incitatifs fiscaux et financiers à la recherche et au développement en matière d'intelligence artificielle, en France (Marie-Christine Esclassan) et au Canada (Élaine-Nathalie Lamontagne, assistée de Jean Malenfant et de Idriss El Mezari).

Nous exprimons notre gratitude à tous les intervenants. Ils ont su captiver l'auditoire.

Des textes résultent de la plupart de leurs présentations. Nous vous invitons à les lire dans ce numéro spécial de la *Revue de planification fiscale et financière*¹. Certains seront aussi publiés dans la *Revue française de finances publiques*.

Bonne lecture!

¹ Le texte de Simon Dermarkar a été publié dans la *Revue de planification fiscale et financière*, (2020), vol. 40, n° 1, sous le titre « Utilisation de nouvelles technologies dans le domaine des sciences comptables », aux pages 75-102.